GT ÉVOLUTION DES RÈGLES MA-RE V8 19/06/2015
RETOUR SUR LA PRÉSENTATION RTE DU 26/05 (FLUX FINANCIERS)

RTE a évoqué un règlement des écarts au prix marginal (PMA), EDF considère que les modalités d'un tel scénario restent à approfondir :

- En cible, le code Balancing prévoit une rémunération des ajustements au prix marginal
  - Le scénario simulé par RTE (rémunération des ajustements au prix moyen / règlement des écarts au prix marginal) n'est donc que transitoire.
  - Si le PMA est introduit dans la matrice de règlement des écarts, il doit l'être symétriquement pour la rémunération des ajustements : les simulations de RTE devraient donc être complétées par un tel scénario
- Il est nécessaire d'approfondir les conséquences d' un règlement des écarts à partir du prix marginal :
  - Impact sur les incitations renvoyées aux acteurs ?
    (renforcement de l'incitation à équilibrer du système plutôt que son propre périmètre ?
    biais de longueur ?)
  - Quelle gestion du solde du compte A/E et du coefficient k<0 ?

GT ÉVOLUTION DES RÈGLES MA-RE V8 19/06/2015
RETOUR SUR LA PRÉSENTATION RTE DU 26/05 (FLUX FINANCIERS)

EDF remercie RTE pour les simulations présentées le 26/05, les éléments fournis sont cependant insuffisants pour permettre aux acteurs d'appréhender l'impact de ces évolutions :

- Seul RTE est en mesure de mener des analyses sur le compte A/E, les acteurs ne disposant pas des données nécessaires sur le fonctionnement global du compte et les nouveaux flux financiers

- Compte tenu des volumes en jeu, il est notamment nécessaire d'apporter des précisions sur l'énergie de réglage :
  - L'hypothèse de gain de 10 M€ pour IGCC peut-elle être consolidée ? (+ fournir les valeurs de k pour un scénario tenant compte de l'intégration de l'énergie de réglage, mais sans considérer ce gain IGCC)
  - Compréhension du mécanisme de rattrapage : pourquoi le solde de l'énergie n'est-il pas quasi nul ? Comme expliquer l'évolution des volumes ?
  - Mise à disposition des chroniques des flux de réglage (RP/RS/Δpi) qui seront intégrés dans le compte A/E
  - RTE a fourni des chroniques de PREN/PREP (établies pour k=0) : pour être exploitables (application du k), elles doivent être complétées par la fourniture de la 'nouvelle' tendance

GT ÉVOLUTION DES RÈGLES MA-RE V8 19/06/2015
ÉVOLUTION DU DISPOSITIF D'ÉCHANGES DE BLOCS

Sur la base de la présentation RTE du 5 mai, EDF formule les remarques suivantes :

- EDF accueille favorablement l'objectif annoncé d'une simplification de processus. Il ne sera cependant possible de se positionner que sur la base d'une description précise du processus et du SI envisagés.

- Un délai suffisant à partir de la fourniture par RTE des spécifications détaillées, de l'ordre d'un an, sera nécessaire pour l'implémentation de ce dispositif par les acteurs et pour réaliser les adaptations de contrats (clauses relatives au mismatch)

- RTE propose un processus «glissant », dans lequel il n'y a plus de distinction entre J-1 et IJ : EDF demande à conserver le matching J-1 ainsi que le retour par RTE des PEB pris en compte à l'issue de chaque guichet J-1 et IJ

- En cas de mismatch, EDF demande que seule la contrepartie à l'origine de l'erreur ait à renominer (RTE conserve les nominations « en attente », et vérifie à nouveau le matching)

- Il serait intéressant que les PEB puissent être envoyés à l'avance (plus tôt que les 15 j actuels)

- Est-il envisageable d'apporter également des simplifications au mécanisme de NEB RE-site ?

GT ÉVOLUTION DES RÈGLES MA-RE V8 19/06/2015
GESTION DES PÉRIMÈTRES D'AJUSTEMENT RPD

Autre demande d'évolution :

- Les Règles MA v7 imposent qu'un site de soutirage rattaché à une EDA transmette au Gestionnaire de Réseau l'annexe 7 (déclaration du fournisseur)

  → EDF propose de rendre cette annexe facultative si l'acteur d'ajustement est aussi le fournisseur et/ou si le site est traité en modèle contractuel